



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équitation

Question écrite n° 84826

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur le tourisme équestre en France. Compte tenu du patrimoine géographique et culturel du territoire c'est un véritable levier pour le développement de nos territoires ruraux. Il souhaiterait connaître le nombre de professionnels pratiquant cette activité ainsi que son évolution depuis trois ans et les actions mises en oeuvre pour encourager ce type de tourisme.

Texte de la réponse

Le tourisme équestre apparaît aujourd'hui comme une activité en pleine croissance dans les loisirs des Français, et plus largement comme un facteur d'attractivité touristique pour la destination France et le développement de ses territoires. Le tourisme équestre est défini comme « toutes formes de loisirs liés aux équidés (cheval, poney, âne) pratiqués par une personne en déplacement hors de sa résidence habituelle, pour une durée d'au moins vingt-quatre heures et de quatre mois au plus » (Atout France). La France compte 2,2 millions de cavaliers, l'équitation est la troisième Fédération sportive. Elle a connu une forte progression de licenciés (plus de 30 % en cinq ans). Pour ce qui concerne le tourisme équestre, la progression du nombre de licenciés est encore supérieure : + 39 %. La filière équestre compte 68 700 emplois et 55 000 entreprises, dont 11 000 développent des activités liées au tourisme. Le potentiel de développement reste important pour le tourisme équestre et plus largement pour le tourisme lié au cheval. Une étude commanditée par la Fédération interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail (FIVAL) et conduite par TNS SOFRES en novembre 2007 a estimé à 2,2 millions le nombre de cavaliers et 14 millions le nombre de Français désirant monter à cheval. Ceux-ci ont des attentes vis-à-vis de pratiques diversifiées : loisirs, excursion à la journée, sportive, itinérante, montée, attelée... C'est dans ce contexte qu'Atout France et l'Institut français du cheval et de l'équitation (issu du regroupement des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation depuis le 1er février 2010) ont organisé, le 9 mars 2010, une journée technique permettant d'apporter un éclairage sur les spécificités et les enjeux du tourisme lié au cheval. Cette journée technique a permis de sensibiliser les acteurs sur le potentiel d'innovation et les conditions de réussite de produits liés au cheval dans les filières touristiques, à partir d'expériences développées en France et à l'étranger. Afin de conforter l'économie touristique de la destination France, la secrétaire d'État chargée des sports et le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et de la consommation poursuivent leurs actions en faveur du développement du tourisme et des loisirs actifs, notamment en préparant des rencontres européennes des acteurs concernés en octobre 2011, à Annecy. Le tourisme équestre était déjà très présent lors des rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature 2010 à Nantes, à travers plusieurs exemples de produits touristiques en voie de structuration, tels que la grande traversée du Jura à cheval. Il fait de toute évidence partie des thèmes porteurs pour développer le tourisme en espace rural.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84826

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 7997

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10825